



# Bilan 2023 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées

## Tableau

### Bilan 2023 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées

| Service responsable | Obstacle à l'intégration  | Actions  | Indicateurs de performance   | Échéance/Bilan   | Détails ou suivis à venir  |
|---------------------|---|--|--|--|--|
| Communications      | Difficulté d'utilisation du site internet de la Ville de La Prairie par des personnes handicapées.      | Faire vérifier l'accessibilité du site web de la Ville par un organisme ayant les compétences.<br><br>Améliorer l'accessibilité du site internet de la Ville afin de le rendre universellement accessible. | Facilité d'utilisation par les personnes handicapées.  | Automne 2023<br>Vérification réalisée<br><br>Améliorations reportées en 2024 | Améliorations reportées pour 2024. Refonte du site internet prévue en 2024, en partenariat avec les organismes partenaires ayant une expertise concernant les personnes ayant un handicap.   |
| Communications      | Méconnaissance de la gratuité d'accès à certaines activités pour les accompagnateurs de 14 ans et plus. | Faire la promotion de cette gratuité 3 fois par année, avant une série d'événements admissibles, sur divers médias : site Web, Facebook, Twitter, partenaires.   | Augmentation des demandes acceptées d'accès gratuits par rapport à 2022.<br>Recenser les publications et leur consultation sur chaque média utilisé. | Tout au long de l'année 2023<br>Réalisé                                      | Porteur de dossier : Service des loisirs, en coordination avec le Service des communications<br><br>2 x par année promotion accès et 1 x fois camp de jour<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024.</i> |
| Communications      | Méconnaissance des enjeux d'intégration des personnes handicapées par la population.                    | Promouvoir la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (19 au 25 mars 2023).   | Recenser les publications et leur consultation sur chaque média utilisé.   | Mars 2023<br>Réalisé   | Porteur de dossier : Service des loisirs en coordination avec Service des communications<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024.</i>   |

| <b>Service responsable</b> | <b>Obstacle à l'intégration</b>  | <b>Actions</b>   | <b>Indicateurs de performance</b>   | <b>Échéance/Bilan</b>                   | <b>Détails ou suivis à venir</b>   |
|----------------------------|--|--|---|---|--|
| Communications             | Méconnaissance des enjeux d'intégration des personnes handicapées par la population. | Promouvoir la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (2 avril 2023).  | Recenser les publications et leur consultation sur chaque média utilisé.  | Avril 2023<br>Réalisé                   | Porteur de dossier : Service des loisirs en coordination avec Service des communications<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024.</i>   |
| Communications             | Méconnaissance des enjeux d'intégration des personnes handicapées par la population. | Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées (1 <sup>er</sup> au 7 juin 2023).   | Recenser les publications et leur consultation sur chaque média utilisé.  | Juin 2023<br>Réalisé                    | Porteur de dossier : Service des loisirs, en coordination avec le Service des communications<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024.</i>   |
| Communications             | Méconnaissance des enjeux d'intégration des personnes handicapées par la population. | Promouvoir la Journée internationale des personnes handicapées en y intégrant une activité lors du prochain Marché de Noël (3 décembre 2023).  | Participation à l'événement. Recenser les publications et leur consultation sur chaque média utilisé.   | Décembre 2023<br>Réalisé                | Porteur de dossier : Service des loisirs, en coordination avec le Service des communications<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024.</i>   |
| Ressources humaines        | Difficulté à accéder aux emplois municipaux.   | Recenser les emplois accessibles aux personnes handicapées.<br><br>Afficher ces emplois auprès des partenaires et sites susceptibles d'être consultés par des personnes handicapées. | Liste des emplois accessibles aux personnes handicapées. Recensement de ces emplois affichés, des partenaires et sites.<br>Nombre d'entrevues réalisées auprès des personnes handicapées. | Tout au long de l'année 2023<br>Réalisé | En parallèle avec l'élaboration d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi.<br><br><i>Le volet afficher ces emplois auprès des partenaires et sites susceptibles d'être consultés par des personnes handicapées sera dorénavant déplacé dans les actions</i> |

|  |  |  |   |  |   |
|--|--|--|---|--|---|
|  |  |  | Nombre de personnes handicapées embauchées et nombre en emploi. |  | <i>récurrentes du plan d'action 2024.</i> |
|--|--|--|---|--|---|

| <b>Service responsable</b> | <b>Obstacle à l'intégration</b>  | <b>Actions</b>   | <b>Indicateurs de performance</b>  | <b>Échéance/Bilan</b>   | <b>Détails ou suivis à venir</b>  |
|----------------------------|--|--|--|---|---|
| Sécurité incendie          | Formation insuffisante du personnel concernant des interventions auprès des personnes handicapées.                           | Inclure des plans spécifiques et des pratiques d'évacuation spécifiques concernant l'intervention auprès des personnes handicapées.                                | La documentation et le déploiement de la formation annuelle incluent une section concernant les personnes handicapées (tout type de handicap). | Automne 2023<br>Reporté en 2024   | Cette action sera intégrée au plan d'évacuation des bâtiments. Une personne par bâtiments sera attirée et formée par le Service des incendies en ce qui a trait à l'évacuation des personnes handicapées en cas d'incendie.   |
| Génie                      | Accessibilité des passerelles, rues, parcs par les personnes handicapées.  | Inclure l'accessibilité universelle dans les plans de réfections annuels.  | Capacité des personnes handicapées à accéder aux passerelles, rues et parcs.   | Tout au long de l'année 2023<br>Réalisé   | <i>Modifié du plan d'action 2021-2022.</i><br>Réfections prévues en 2023 :<br>- Parc Mayer<br><br>Les plans seront soumis au Service des loisirs et au Service des travaux publics afin que ces derniers émettent des recommandations.<br><br><i>Cette action sera dorénavant déplacée dans les actions récurrentes du plan d'action 2024</i> |
| Urbanisme                  | Certains frais de permis peuvent être un obstacle pour des adaptations résidentielles nécessaires à une personne handicapée. | Évaluer la possibilité d'abolir les frais de permis municipal dans le cadre d'un projet d'adaptation d'une résidence qui est nécessaire à une personne handicapée. | Ajustement des tarifs de permis selon la recommandation à la suite de l'analyse.   | Automne 2023, pour l'adoption des tarifs du 1 <sup>er</sup> janvier 2024.<br>En cours | Reporté du plan d'action 2021-2022.<br>Évaluer l'impact de cette mesure au niveau de l'urbanisme et au niveau juridique (volume annuel, équité entre citoyens).   |

| Service responsable   | Obstacle à l'intégration   | Actions  | Indicateurs de performance  | Échéance/Bilan                          | Détails ou suivis à venir   |
|---|--|--|---|---|---|
| Urbanisme   | Projets de développements immobiliers ne tenant pas compte de l'accessibilité universelle. | Intégrer des obligations d'accessibilité universelle dans la refonte du plan et des règlements d'urbanisme   | Nouveaux quartiers et immeubles permettant les déplacements et l'accès aux personnes handicapées. | Automne 2023<br>Reporté en 2024 ou 2025 | Reporté du plan d'action 2021-2022.<br><br>Discuter de la faisabilité, moratoire (RCI) en vigueur et plan d'urbanisme de La Prairie en cours de révision  |
| Loisirs (CMGD, bibliothèque, patinoires, piscines, parcs et terrains de jeux) | Accès difficile pour les personnes handicapées aux événements organisés par la Ville.      | La liste de contrôle pour l'organisation de chaque événement devra comprendre les mesures prévues pour les personnes handicapées : stationnements, déplacements facilités, zone d'accès facilité, zone de retour au calme, toilettes, signalisation. | Nombre d'utilisateurs de chaque mesure pour chaque événement.                                     | Tout au long de l'année 2023<br>Réalisé | Carnaval d'hiver et Fête de l'abondance :<br>- Place de stationnement pour handicapées près du chalet ;<br>- Prévoir une zone de retour au calme dans le chalet ;<br>Fête Nationale et Fête de l'Halloween :<br>Signalisation pour indiquer où sont situés les espaces de stationnements pour les personnes à mobilités réduites. |